



# CAP NATIONALE C DE TITULARISATIONS Des 25 et 26 juin 2015

## Déclaration liminaire des élus de la CGT Finances Publiques

Tout laisse à penser que François Hollande sera candidat à l'élection présidentielle de 2017 alors que 75% des français rejettent les politiques qu'il met en œuvre depuis 2012.

Répondant aux injonctions de l'union européenne il s'entête à vouloir réduire le déficit public en dessous des 3% d'ici la fin de son quinquennat (ce rapport de 3% avait été fixé à l'époque où la croissance dépassait les 3% et était atteint naturellement).

Pour respecter les critères de convergence, pas d'autre choix que de réduire le budget de l'Etat années après années en réduisant la masse salariale de la fonction publique de façon drastique.

Ce président et ses gouvernements multiplient les mesures d'austérité pour la population et les exonérations en tous genres pour les entreprises.

Le pacte dit de « responsabilité » met en œuvre 41 milliards d'exonérations patronales et 59 milliards de réduction de dépenses pour l'État, les collectivités territoriales et la Sécurité Sociale.

Années après années ces mesures régressives ne cessent de nourrir et d'aggraver la crise.

Ainsi des plans d'économies sont mis en œuvre au détriment des dépenses de santé, des hôpitaux, du remboursement des médicaments. C'est la remise en cause de notre modèle social et de nos services publics...

Cela est inacceptable car il multiplie les cadeaux aux entreprises (plus de 220 milliards d'exonérations ou d'aides publiques aux entreprises) financés par la collectivité.

Résultat des politiques menées depuis 3 ans, le chômage et la pauvreté ne cessent de progresser et plus de cinq millions et demi de personnes sont aujourd'hui privées/à la recherche d'un d'emploi. L'insuffisance des salaires, des retraites, des minima sociaux ne permet plus la satisfaction des droits et des besoins fondamentaux.

La réforme territoriale accompagne cette logique de « moins d'État, moins de service public » et menace nos statuts.

La loi Macron dynamite le Code du Travail au nom de la sacro sainte compétitivité des entreprises, en permettant de faciliter les plans sociaux qui se multiplient dans tout le pays.

Dans la continuité, le Premier ministre Manuel Valls a dévoilé en conseil des ministres 18 propositions qui viseraient à relancer les embauches dans les TPE et les PME.

Dans ces propositions figurent notamment une modification des CDD et des contrats d'intérim. Ceux-ci pourront être renouvelés deux fois au lieu d'une seule, actuellement.

Pour la CGT, accorder la possibilité à un salarié de faire trois CDD de 6 mois pour se retrouver dans une situation de précarité de 18 mois maximum est encore un recul social pour les travailleurs.

Montreuil, le 03/06/2015

**Syndicat national  
CGT Finances Publiques**

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)

• Courriels : [cgt@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt@dgfip.finances.gouv.fr)

• [dgfip@cgt.fr](mailto:dgfip@cgt.fr)

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

Une autre des mesures phares consisterait à verser une prime de 4.000 euros pour l'embauche d'un premier salarié...et hop encore un cadeau aux entreprises.

Décidément Manuel Valls nous prouve une fois de plus son amour des entreprises !

Enfin, dernière en date, le gouvernement annonce la mise en place de la retenue à la source à l'horizon 2018, faisant croire à la population qu'il constituerait une simplification pour les contribuables.

Pour la CGT, il ne s'agirait pas d'une simplification des démarches ni pour les salariés seuls concernés par le dispositif de retenue à la source, puisque la déclaration annuelle des revenus demeurerait obligatoire, ni pour les tiers payeurs qui se verraient imposer formalités et coûts de gestion supplémentaires.

Actuellement, l'impôt sur le revenu est recouvré à plus de 99 %, taux qui ne pourrait qu'être dégradé si on confiait son recouvrement à des tiers comme c'est le cas pour la TVA (manque à gagner pour l'Etat évalué à plusieurs dizaines de milliards d'euros).

Le choix de 2017, année blanche, annoncé le 17 juin en Conseil des Ministres, amènera une inégalité supplémentaire des citoyens devant l'impôt. Cette année blanche pourrait en effet constituer une opportunité «d'optimisation fiscale» pour certaines catégories de contribuables non salariées comme les professions indépendantes ou libérales.

Le Conseil des prélèvements obligatoires en 2012, remettait déjà en cause tout intérêt au prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. Depuis rien n'a changé sauf une volonté politique d'arriver à fusionner l'impôt sur le revenu et la CSG pour accélérer la destruction de la DGFIP dans ses missions et ses emplois et satisfaire aux contraintes budgétaires imposées par Bruxelles.

La CGT Finances Publiques combat donc résolument ce projet dangereux et mettra tout en œuvre pour alerter l'ensemble des citoyens et usagers de ses conséquences néfastes.

Dans la fonction publique et à la DGFIP, la remise en cause des statuts particuliers, des garanties collectives accompagnent les mesures d'économies.

La prime d'intéressement d'un montant de 150 euros versée à tous les agents, déjà réduite l'an passé, est supprimée à compter de 2015, tout comme l'indemnité exceptionnelle !

Alors que le point d'indice est bloqué depuis 5 ans, c'est un nouveau coup porté contre notre rémunération.

Et ce n'est qu'un début, le gouvernement prépare la modulation totale du régime indemnitaire appelé RIFSEEP

(Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

C'est le nouveau régime indemnitaire fonction publique que le gouvernement veut mettre en place et généraliser à l'ensemble de la fonction publique en 2017.

Cette réforme prévoit notamment une mise à plat de la procédure d'entretien professionnel, une possible déconcentration de la gestion des personnels de la fonction publique de l'Etat, la relance de la fusion des corps, des propositions sur l'interministérialité, la mobilité et une refonte des régimes indemnitaires dans le cadre du décret du 20 mai 2014 et de la circulaire du 5 décembre 2014.

Le 7 mai dernier, le gouvernement a publié un décret qui permet aux préfets de régions « de déroger aux règles fixées par les décrets relatifs à l'organisation et aux missions des services déconcentrés de l'Etat ».

Le préfet pourra déterminer l'implantation des services et aura des pouvoirs étendus en matière de budget et de gestion des personnels.

Comment ne pas faire le lien avec les projets de « maisons de l'Etat » et de « maisons de services au public » ?

Le gouvernement veut instituer des corps interministériels, des statuts communs de corps, des cadres d'emplois trans-fonctions publiques et appliquer, en accompagnement des restructurations, la loi mobilité forcée.

L'austérité se traduit également par la réduction continue des effectifs : à la DGFIP ce sont plus de 32 000 emplois qui ont été supprimés depuis 2002.

C'est dans ce contexte particulièrement difficile que la CGT finances Publiques appelle les agents à participer à la journée d'action du 25 juin 2015 pour exiger :

- l'abandon de la démarche stratégique et de la revue des missions ;
- le maintien du réseau de la DGFIP et l'arrêt des restructurations ;
- le maintien de toutes nos missions au sein de la DGFIP ;
- le comblement immédiat des vacances d'emplois ;
- l'arrêt des suppressions d'emplois et la création des emplois nécessaires ;
- le maintien des statuts particuliers nationaux et le respect de nos droits et garanties ;
- la revalorisation du point d'indice ;
- l'abandon du RIFSEEP ;
- le maintien et le développement d'un service public de qualité et de proximité.

## LA CAP :

Concernant les agents recrutés par voie de PACTE, la CGT rappelle qu'elle est fermement opposée aux modalités de recrutement sans concours.

Elle dénonce l'arbitraire de ces procédures face au manque de lisibilité sur les critères que retient l'administration pour les modalités de sélection : Elles ne répondent pas correctement aux besoins spécifiques exprimés et créent une brèche dans le statut : les conditions de recrutement, de formation initiale, de titularisation, de classement dans la carrière, ne sont pas équitables par rapport aux agents recrutés par concours.

Concernant leur titularisation, elle se fait hors de tout cadre paritaire.

Ainsi, on constate que des agents voient leur contrat renouvelé, d'autres sont licenciés sans avoir eu la possibilité de se faire défendre par les représentants des personnels en CAP.

Cela nous pose problème car on sait d'expérience que lors des CAP de titularisation nous arrivons à faire évoluer des situations individuelles souvent défavorables à priori.

Les sections syndicales CGT nous font remonter de plus en plus de problèmes de titularisation d'agents recrutés par voie de PACTE sans aucune possibilité de défense de l'agent.

Nous tenons à alerter fortement de cette situation qui perdure et s'aggrave.

La CGT Finances Publiques souhaite que nous puissions discuter avec l'administration pour trouver une solution à cette situation dans l'intérêt des agents.

Pour la CGT, l'accès à un emploi dans l'administration doit passer par un recrutement par voie de concours, les épreuves doivent être adaptées à la nature du poste à pourvoir et en fonction de la population visée.

La CGT Finances Publiques revendique pour l'ensemble de la Catégorie C le concours National comme seul mode de recrutement externe car il constitue le seul rempart possible contre l'arbitraire.

Concernant la titularisation des AAFIP 1<sup>er</sup> classe et des contractuels handicapés, il y a 16 dossiers présentés à la CAP dont 5 propositions de licenciement.

Pire encore, cette année, 3 collègues se voient proposer par leur direction un licenciement sec !

Les élus de la CGT Finances Publiques attachés au principe de la deuxième chance dénoncent cette pratique.

Nous revendiquons pour ces collègues un renouvellement de stage dans un autre service, sans oublier un nouveau stage de formation initiale de 6 semaines, ainsi qu'un stage métier adapté au poste sur lequel ils seront positionnés.

De plus, nous ne pouvons que faire le lien entre les départements ayant les sous effectifs les plus importants (notamment dans le 92 et le 93).et les propositions de prolongation/non titularisation de stagiaires.

Ces dernières années le nombre de licenciements, de prolongations et de renouvellements est trop important et repose sur des critères qui ne sont pas liés aux seules aptitudes professionnelles. Des critères plus ou moins objectifs et qui tiennent souvent plus du ressenti que d'autre chose sont mis en avant pour ne pas titulariser un stagiaire.

Dans le contexte de suppressions massives d'emplois que nous supportons depuis de nombreuses années, l'administration est de plus en plus exigeante avec les agents en 1<sup>ere</sup> affectation et se satisferait pleinement d'un stagiaire formé, polyvalent et opérationnel tout de suite...bref un agent livré clef en main !

La réalité est tout autre, les agents stagiaires doivent acquérir très rapidement des connaissances fiscales, comptables et transverses de plus en plus complexes avec une formation théorique qui ne dure que 6 semaines et une formation métier de 3 semaine.

Le complément de formation se fait dans sa majorité par l'intermédiaire d'agents déjà dans les services, alors même que ceux-ci croulent sous une charge de travail de plus en plus lourde et ne parviennent plus à effectuer correctement leurs missions.

Au quotidien, il est de plus en plus difficile voir impossible pour les agents déjà en poste de transmettre leur savoir et d'apporter leur soutien aux agents en 1<sup>ere</sup> affectation et nous vous le démontrerons tout au long de la CAP.

Il est de plus en plus urgent, de repenser la formation initiale des AAFiP.

La CGT Finances Publiques revendique une réforme profonde des formations initiales, alternant stages pratiques et formation continue. Nous demandons l'instauration d'une véritable scolarité à l'image de ce qui se fait pour les contrôleurs ou les inspecteurs.

Les agents en stage pratique ne doivent pas être comptés dans les effectifs de travail et doivent pouvoir choisir leur direction de stage sur l'ensemble du territoire, afin de permettre à ces agents de se former dans les meilleures conditions.